



HAL
open science

Master Droit de la santé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit de la santé. 2013, Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis. hceres-02040155

HAL Id: hceres-02040155

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040155>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit de la santé

de l'Université Paris 8 – Vincennes
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Créteil

Etablissement déposant : Université Paris 8 – Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit de la santé

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140007309

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis, UFR Droit, Bât A, 2 rue de la liberté, 93526 Saint-Denis

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de master *Droit de la santé* tend à l'acquisition de connaissances juridiques générales et de connaissances juridiques spécialisées en droit de la santé ou en droit de la propriété industrielle.

A l'issue de la formation, les diplômés ont des compétences d'analyse transversale liées à la diversité des champs disciplinaires couverts et à leur apprentissage à partir des points de contact qu'ils présentent, une compétence en matière de recherche documentaire, des compétences rédactionnelles et plus largement une aptitude à la communication écrite et orale.

La mention comprend deux spécialités professionnelles : *Droit de la gestion des établissements de santé, sanitaires, sociaux et médico-sociaux* et *Propriété industrielle et industries de santé* et une spécialité recherche : *Droit médical et de la santé*.

Les deux spécialités professionnelles visent à permettre aux diplômés d'accéder à des postes d'encadrement ou de responsabilité dans des établissements de santé, sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ou dans l'industrie de la santé. La spécialité recherche entend favoriser la formation d'un projet doctoral dans un objectif d'insertion professionnelle universitaire. L'accès à la mention est possible pour les étudiants titulaires d'une licence en droit ou d'un diplôme équivalent.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention et ses trois spécialités présentent une cohérence globale indiscutable. Elle est assise sur un projet pédagogique élaboré à partir d'objectifs scientifiques et professionnels clairement définis, dont la pertinence est avérée. Ainsi, sur le plan scientifique, l'ouverture aux problématiques européennes et internationales et l'accent mis sur les problématiques relevant plus particulièrement des industries de santé, de la brevetabilité et de la sécurité sanitaire en matière de médicament apparaissent des plus judicieux. Il en est de même des objectifs professionnels ciblant les besoins d'encadrement des différents établissements ou institutions sanitaires, sociales et médico-sociales publiques et privées.

La structure de la mention est d'une bonne lisibilité. Ouverte à tous les étudiants titulaires d'une licence en droit ou d'un diplôme équivalent, elle est construite sur le mode d'une spécialisation progressive. En première année de master (M1), les étudiants suivent un tronc commun associant des enseignements de spécialisation et des enseignements généraux, relevant du droit privé comme du droit public, ce qui permet d'envisager des réorientations. De la sorte, la formation ne présente pas de caractère tubulaire, tout en conservant sa cohérence puisque c'est l'utilité des connaissances pour la spécialisation en droit de la santé qui a guidé le choix des matières offertes en complément. Signalons également qu'une formation en anglais juridique de 32h est prévue et que la certification C2i niveau 2 métiers du droit a été mise en place au niveau de l'établissement, ce qui témoigne d'un réel souci des compétences transversales.

En M2, trois spécialités présentant chacune une identité propre sont proposées : *Droit médical et de la santé* (R), *Droit de la gestion des établissements de santé, sanitaires, sociaux et médico-sociaux* (P) et *Propriété industrielle et industries de la santé* (P).

Les volumes horaires globaux (468 heures en M1, 200 heures pour la spécialité recherche, 280 et 290 heures pour les spécialités professionnelles) sont adaptés aux objectifs et à la finalité des spécialités. En M1, la répartition des ECTS surprend dès lors qu'elle accorde au premier semestre plus de crédits aux enseignements complémentaires qu'à l'unité fondamentale. L'explication tient au rattachement de l'anglais juridique aux fondamentaux, ce qui est justifié dans le dossier par la place que la mention entend accorder aux langues. Dans cette logique, l'affectation de crédits moindre à cet enseignement n'est pas forcément cohérente.

La mention s'inscrit clairement dans l'offre de formation en droit privé de l'Université Paris 8, aux côtés d'une mention de droit des affaires et de droit des personnes et de la famille. Chaque mention a ainsi son identité propre. De surcroît proposant une spécialisation en droit de la santé dès le M1, la mention présente une originalité par rapport aux autres formations ouvertes dans ce champ en Ile de France. En effet, c'est en M2 que la spécialisation est proposée dans les autres universités parisiennes. Sur le territoire national, la spécialisation en droit de la santé est proposée par de nombreuses universités. Mais l'offre de formation de l'Université Paris 8 présente deux atouts : elle est ciblée sur des secteurs porteurs comme les industries de la santé ; elle rejoint les besoins du bassin d'emploi.

La mention bénéficie de l'adossement à un laboratoire spécialisé dans le champ considéré (Laboratoire de droit médical et de la santé EA (Equipe d'accueil) 1581), ce qui permet une véritable association des étudiants, notamment du parcours recherche, aux activités du laboratoire. L'adossement aux milieux professionnels est également très important avec des partenariats publics et privés de qualité (INPI, APRAM, Association internationale Droit Ethique et Sciences, Agence de la biomédecine, Haute autorité de santé, INSERM, INRA...), dont certains ont été formalisés. L'ouverture internationale est importante avec des programmes d'échange en M1 comme en M2, ce qui est plutôt rare. Aucune donnée n'a cependant été fournie sur le nombre d'étudiants concernés.

Concernant l'insertion professionnelle, la poursuite des études choisies et le devenir des diplômés, il est à noter au préalable que les indicateurs établis à partir de la base Apogée de l'université manquent de lisibilité et sont très partiels, ce qui rend difficile leur exploitation.

Deux faiblesses peuvent ici être relevées.

En M1, les effectifs sont peu élevés (entre 18 et 33) avec une baisse constante jusqu'en 2010/2011 (même si l'on note une remontée significative en 2011/2012 avec 27 étudiants inscrits). Le taux de sortant à l'issue du M1 est élevé pour les deux années référencées (52,6 % en 2009/2010, 44,4 % en 2010/2011), ce qui rejoint les indicateurs sur l'attractivité des spécialités de M2 dont l'effectif est grande partie composé d'extérieurs.

En M2, les indicateurs établis à partir de la base apogée font état d'un taux de réussite dans les trois spécialités relativement faible pour une formation de M2 (entre 44,8 % et 60 % pour le M2 *Propriété industrielle et industries de la santé*, entre 46,7 % et 66,7 % pour le M2 *Droit de la santé, médical et médico-social*, entre 53,8 % et



89,7 % pour le M2 *Droit de la gestion des établissements de santé sanitaires, sociaux et médico-sociaux*. Il est cependant de 80 % à 95 % chez les étudiants qui suivent effectivement la formation, ce qui le situe à un niveau satisfaisant. Il est toutefois regrettable qu'il y ait tant d'abandons ou d'inscriptions factices en M2.

Quant au devenir des diplômés, il ne peut être apprécié sur la base des informations transmises. Le taux de poursuite en doctorat n'a pas été renseigné pour les trois dernières années, ce qui ne permet pas d'exploitation sur ce point. Les données sur l'insertion professionnelle sont également peu fournies et difficilement exploitables. Outre le fait qu'elles ne portent que sur les deux premières années et ne concernent que deux spécialités dans la mesure où la troisième n'a ouvert qu'en 2009, elles sont établies sur le nombre d'inscrits dans la formation et non sur le nombre de diplômés.

Le pilotage de la mention est satisfaisant. Un conseil de perfectionnement commun aux différentes spécialités a été mis en place. Sa composition et son rôle ont été définis. L'évaluation des étudiants se fait par ailleurs selon des modalités bien définies. On regrettera en revanche que l'évaluation des enseignements n'ait été formalisée qu'en M2. L'autoévaluation a quant à elle été réalisée de manière assez objective. On relèvera toutefois quelques données non actualisées (par exemple la référence au parcours *Droit de l'expertise appliqué à l'odontostomatologie* qui a été supprimé à la suite de la dernière expertise AERES). Enfin, les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et les ADD (annexes descriptives au diplôme) sont dans l'ensemble renseignées. Pour accroître la lisibilité des premières, il pourrait cependant être utile de renseigner les volumes horaires par unité d'enseignement et par année.

- Points forts :
 - Cohérence globale de l'offre de formation qui répond à des débouchés bien identifiés.
 - Spécialisation progressive sur deux ans.
 - Bon adossement aux milieux socio-professionnels.
 - Adossement à un laboratoire spécialisé.
- Points faibles :
 - Faible effectif en M1.
 - Insuffisance du dispositif de suivi de l'insertion professionnelle et du devenir des diplômés au niveau de l'établissement.

Recommandations pour l'établissement

L'établissement devrait se doter de véritables outils de suivi de l'insertion professionnelle et du devenir des diplômés.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : A



Evaluation par spécialité

Droit médical et de la santé

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis, UFR Droit, Bât A, 2 rue de la liberté, 93526 Saint-Denis

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité recherche *Droit médical et de la santé* tend à former des juristes spécialisés qui pourront s'insérer dans les différents secteurs professionnels relevant de la santé. Elle entend favoriser l'acquisition d'une connaissance approfondie de toutes les matières qui composent ce champ disciplinaire, qu'elles relèvent du droit public comme du droit privé, selon une approche transversale, ouverte aux matières non juridiques et intégrant les dimensions européennes et internationales. Elle entend également favoriser l'engagement d'un parcours doctoral en assurant une véritable initiation à la recherche.

- Appréciation :

La spécialité a au sein de la mention une identité bien définie qui tient à son orientation recherche et à son approche globale du secteur de la santé par l'association de matières relevant traditionnellement du droit privé comme du droit public et une ouverture à des matières non juridique. L'adossement à un laboratoire spécialisé permet de proposer une véritable initiation à la recherche qui est assurée tant sur le plan individuel (mémoire de recherche) que sur le plan collectif (participation aux diverses activités du laboratoire). On regrettera toutefois qu'aucun séminaire de méthodologie de la recherche ne soit proposé. La lisibilité de la structure est bonne avec une répartition des enseignements en une unité unique au S3 et en trois unités au S4, dont une dédiée au mémoire de recherche et une autre à l'apprentissage linguistique sous forme de séminaires thématiques assurés en anglais. Favorisé en M1, l'apprentissage linguistique est ainsi poursuivi en M2, ce qui est un atout de la formation. L'ouverture internationale est marquée avec l'inscription de la formation dans plusieurs programmes ou accords visant à favoriser le suivi de la formation par des étudiants venants de différents pays étrangers.

La spécialité est attractive puisque son effectif est supérieur à celui constaté dans le M1 correspondant (aucune donnée n'a cependant été fournie sur le nombre de dossiers de candidatures). En revanche, le taux de réussite est problématique dès lors qu'il se situe à un niveau relativement faible pour une formation de M2 accessible sur sélection (entre 44,7 et 66,7 % selon l'année considérée). Ce taux est cependant calculé à partir des étudiants inscrits dans la formation et non à partir de ceux qui ont suivi la formation. Etabli sur cette dernière base, il est beaucoup plus élevé (entre 90 et 95 %). Reste que le différentiel entre les inscrits et les présents est tout autant problématique. Le suivi des diplômés révèle également des faiblesses. Aucune donnée pouvant être tenue pour significative n'a en effet été fournie sur ce point. Les résultats communiqués ne concernent que les deux premières années (2007/2008 et 2008/2009) avec un taux de poursuite en doctorat de 0 % la première année et de 60 % la seconde. Ce taux est difficilement exploitable dès lors qu'aucune information complémentaire n'est fournie (nombre de contrats doctoraux, de CIFRE...). Les données sur l'insertion professionnelle sont également difficiles à interpréter dès lors qu'il est fait état d'un taux d'insertion de 33,3 % la première année (pour un taux de réponse de 33,3 %) et de 100 % la seconde (pour un taux de réponse de 71,4 %).

Le pilotage de la spécialité est dans l'ensemble satisfaisant avec une équipe pédagogique composée d'universitaires dont le nombre et la qualité (quatre professeurs, un maître de conférences habilité à diriger des recherches, deux PAST, un allocataire-moniteur) permettent d'assurer un encadrement sérieux des étudiants dans leur initiation à la recherche. La spécialité ne comprend pas de conseil de perfectionnement propre et relève de celui de la mention. Cette option apparaît justifiée dès lors que la mention et ses spécialités présentent une véritable cohérence.



- Points forts :
 - Approche globale du secteur de la santé.
 - Adossement à un laboratoire spécialisé permettant une véritable initiation à la recherche.
 - Ouverture aux dimensions internationales et européennes.
- Points faibles :
 - Différentiel entre les étudiants inscrits et les étudiants qui suivent effectivement la formation problématique.
 - Dispositif de suivi du devenir des diplômés peu performant.
 - Absence de séminaire de méthodologie de la recherche.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable d'améliorer le dispositif de suivi des diplômés. La mise en place de séminaires de méthodologie de la recherche juridique pourrait permettre de renforcer l'initiation à la recherche.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit de la gestion des établissements de santé, sanitaires, sociaux et médico-sociaux

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis, UFR Droit, Bât A, 2 rue de la liberté, 93526 Saint-Denis

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité vise à former des cadres de haut niveau appelés à gérer des établissements de santé, social ou médico-social. Cet objectif d'insertion professionnelle est poursuivi par l'apprentissage de connaissances théoriques et pratiques à l'occasion de séminaires assurés par des universitaires et des professionnels.

Si la spécialité est professionnelle, elle intègre toutefois la possibilité de développer un projet doctoral en permettant aux diplômés justifiant d'une mention bien (14 de moyenne sur l'année) de s'engager dans un parcours doctoral qu'ils peuvent mener en parallèle de leur activité professionnelle (notamment dans le cadre de conventions CIFRE - conventions industrielles de formation par la recherche -).

- Appréciation :

Le projet pédagogique est clair et cohérent. Les enseignements proposés sont en parfaite adéquation avec l'objectif de la formation et les débouchés identifiés (formation de cadres appelés à gérer des établissements de santé, social ou médico-social). La lisibilité de la structure est bonne avec une répartition des enseignements en six unités aux intitulés explicites du contenu. Un mémoire de recherche doit être réalisé par les étudiants, ce qui est commandé par l'ouverture (secondaire) de la spécialité sur la recherche. Toutefois il est regrettable que l'exercice pédagogique ne soit pas articulé avec l'objectif de professionnalisation (par exemple par un ancrage avec le terrain). Car l'orientation de la spécialité est résolument professionnelle, ce dont attestent la politique de stage qui impose un stage de deux à cinq mois en relation directe avec la spécialité et l'apprentissage de la pratique par le biais de séminaires assurés par des professionnels. L'alternance par le biais d'un contrat de professionnalisation est également possible. Aucune donnée n'a cependant été fournie sur le nombre d'étudiants concernés. Comme dans toutes les spécialités de la mention, une attention particulière est apportée à l'apprentissage linguistique qui se trouve favorisé par des séminaires thématiques assurés en anglais.

La spécialité est attractive puisque son effectif est supérieur à celui constaté dans le M1 correspondant. Il est toutefois regrettable que le nombre de dossiers de candidature n'ait pas été renseigné. Le taux de réussite se situe à un niveau assez bas certaines années (53,8 % en 2008/2009, 58,3 % en 2011/2012). Là encore le résultat s'explique par la différence entre le nombre d'étudiants inscrits (qui constitue la référence pour le calcul du taux) et le nombre d'étudiants suivant effectivement la formation. Pour une formation sélective un tel différentiel est difficile à justifier. On regrettera encore qu'aucune donnée pouvant être tenue pour véritablement significative n'ait été fournie quant au suivi des diplômés. Les résultats communiqués ne concernent que les deux premières années (2007/2008 et 2008/2009) avec un taux d'insertion professionnelle de 75 % la première année et de 71,4 % la seconde sur un taux de réponse relativement faible (20 % la première année et 50 % la seconde).

Le pilotage de la spécialité est dans l'ensemble satisfaisant avec une équipe pédagogique composée de sept universitaires et de treize professionnels extérieurs couvrant les métiers visés par la formation. La spécialité ne comprend pas de conseil de perfectionnement propre et relève de celui de la mention. Cette option apparaît justifiée dès lors que la mention et ses spécialités présentent une véritable cohérence.

- Points forts :

- Projet pédagogique clair et cohérent.
- Bon adossement aux milieux professionnels.
- Ouverture à l'alternance par le biais de contrats de professionnalisation.



- Points faibles :
 - Différentiel problématique entre les étudiants inscrits et les étudiants qui suivent effectivement la formation.
 - Dispositif de suivi du devenir des diplômés peu performant.
 - Absence de politique clairement définie concernant le mémoire de recherche.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable d'améliorer le dispositif de suivi des diplômés au niveau de l'établissement. La formation devrait revoir l'articulation entre le mémoire de recherche et l'objectif de professionnalisation. Eu égard aux débouchés identifiés dont certains supposent la réussite à un concours, un module de préparation aux concours pourrait être proposé dans le cadre de la formation ou par suite d'un rapprochement avec organisme spécialisée dans ce type de préparation, comme les IPAG (institut de préparation à l'administration générale).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Propriété industrielle et industries de santé

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis, UFR Droit, Bât A, 2 rue de la liberté, 93526 Saint-Denis

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité vise à former des juristes et des scientifiques dans le domaine de l'innovation et du management de la propriété industrielle plus particulièrement dans le secteur pharmaceutique et biomédical. A cette fin, elle tend à permettre l'acquisition de connaissances pointues en droit de la propriété industrielle et en droit des obligations en intégrant la logique du transfert des technologies. Elle entend également doter les diplômés de compétences leur permettant de conduire des projets et de développer des stratégies en matière de propriété industrielle.

Si la spécialité est professionnelle, elle intègre toutefois la possibilité de développer un projet doctoral en permettant aux diplômés justifiant d'une mention bien s'engager dans un parcours doctoral qu'ils peuvent mener en parallèle de leur activité professionnelle.

- Appréciation :

Le projet pédagogique est clair et cohérent. Il répond à des besoins bien identifiés pour la satisfaction desquels peu de formations universitaires sont proposés au plan national. Les enseignements proposés sont en parfaite adéquation avec les objectifs fixés et les débouchés identifiés (la formation de juristes dans le domaine de l'innovation et du management de la propriété industrielle pouvant s'insérer dans le secteur pharmaceutique et biomédical). La lisibilité de la structure est bonne avec une répartition des enseignements en cinq unités d'enseignement aux intitulés évocateurs. Un mémoire de recherche doit être réalisé par les étudiants (sans accompagnement autre que l'adossé au laboratoire), ce qui s'explique par l'objectif que s'est fixé la spécialité de permettre le développement d'un projet doctoral. Mais cet objectif est secondaire, de sorte que le caractère obligatoire de l'exercice surprend, sauf à ce qu'il soit davantage articulé avec l'objectif de professionnalisation qui est bien la priorité, comme en témoignent l'exigence d'un stage de deux mois minimum en relation directe avec la spécialité et la place importante donnée aux interventions de professionnels (40 % du volume horaire global). L'alternance par le biais d'un contrat de professionnalisation est également encouragée par un calendrier adapté. Aucune donnée n'est cependant fournie sur le nombre d'étudiants concernés. Comme dans toutes les spécialités de la mention, une attention particulière est apportée à l'apprentissage linguistique qui se trouve favorisé par des séminaires thématiques assurés en anglais.

La spécialité est attractive puisque son effectif est supérieur à celui constaté dans le M1 correspondant. Il est toutefois regrettable que le nombre de dossiers de candidature n'ait pas été renseigné. Comme pour les deux autres spécialités, le taux de réussite est problématique dès lors qu'il se situe à un niveau relativement faible pour une formation de M2 accessible sur sélection (entre 44,8 et 60 % selon l'année considérée). Calculé à partir des étudiants inscrits dans la formation et non à partir de ceux qui ont suivi la formation, ce taux ne reflète pas le taux de réussite réel qui est beaucoup plus élevé (entre 90 et 95 %). Reste que le différentiel entre les inscrits et les présents est tout autant problématique. Enfin il est à noter qu'aucune donnée sur le suivi des diplômés n'a été recueillie, ce qui est justifié dans le dossier par le fait que la formation n'a ouvert qu'en 2009.

Le pilotage de la spécialité est dans l'ensemble satisfaisant avec une équipe pédagogique composée de six universitaires et de quatorze professionnels justifiant de qualités d'expertise dans le domaine de la formation. La spécialité ne comprend pas de conseil de perfectionnement propre et relève de celui de la mention. Cette option apparaît justifiée dès lors que la mention et ses spécialités présentent une véritable cohérence.



- Points forts :
 - Formation innovante par le secteur d'activité qu'elle cible.
 - Equipe pédagogique solide.
 - Bon adossement aux milieux professionnels.
 - Possibilité d'une alternance par le biais de contrats de professionnalisation.
- Points faibles :
 - Différentiel problématique entre le nombre d'étudiants inscrits et celui des étudiants qui suivent effectivement la formation.
 - Dispositif de suivi du devenir des diplômés peu performant.
 - Absence de politique clairement définie concernant le mémoire de recherche.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable d'améliorer le dispositif de suivi des diplômés au niveau de l'établissement. La formation devrait revoir l'articulation entre le mémoire de recherche et l'objectif de professionnalisation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur de la section de la formation et des
diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY
UNIVERSITÉ PARIS
La Présidence
VINCENNES SAINT-DENIS

Monsieur le Président de l'AERES,

L'équipe pédagogique du **Master mention Droit de la santé** a pris connaissance des observations formulées par l'AERES et n'a pas souhaité y apporter de réponse.

Pour ma part, je prends acte des recommandations qui concluent le travail des experts.

Avec mes meilleures salutations,

Mme Danielle Tartakowsy
Présidente de l'université Paris 8